

Réunion extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et Réunions des Parties aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya: 16-19 et 25-27 novembre 2020

La Conférence des Nations Unies de 2020 sur la diversité biologique était initialement prévue en octobre 2020 à Kunming, en Chine. Mais, comme la plupart des réunions multilatérales de 2020, la conférence a été reportée en raison de la pandémie du COVID-19. Cependant, la Convention sur la diversité biologique (CDB) tenait à ce que ses Parties se réunissent pour adopter un budget intérimaire pour 2021, étant donné que le budget actuel du Secrétariat s'épuise le 31 décembre 2020 et considérant l'urgence de maintenir le Secrétariat opérationnel et de permettre aux Parties de payer leurs contributions pour l'exercice 2021.

C'est ainsi que la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des Parties à la CDB (CdPEX 2), la première réunion extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdPEX/RdP 1 au PC) et la première réunion extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (CdPEX/RdP 1 au PN) se sont tenues dans un cadre virtuel.

La réunion a été officiellement ouverte lundi 16 novembre 2020 avec la présentation du projet de budget. Les Parties disposaient de 72 heures pour soumettre leurs objections par écrit. Au cas où aucune objection n'était soulevée, le budget allait être considéré comme adopté. Jeudi 19 novembre 2020, la Présidente de la CdP 14, Yasmine Fouad, Ministre de l'Environnement de l'Égypte, a annoncé une brève suspension de la réunion jusqu'au 25 novembre 2020 pour permettre de nouvelles consultations entre les Parties afin d'examiner une objection écrite. Après une autre « procédure de silence » de 48 heures, la Présidente Fouad a annoncé, vendredi 27 novembre 2020, l'adoption réussie du budget et a clos la CdP extraordinaire par une déclaration écrite.

Bref historique de la Convention sur la diversité biologique

La CDB a été adoptée le 22 mai 1992 et ouverte à signature le 5 juin 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le « Sommet de la Terre » tenu à Rio). La CDB est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. L'on compte actuellement 196 Parties à la Convention dont l'objectif consiste à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La Conférence des Parties (CdP) est l'organe directeur de la Convention. Quatre organes se réunissent actuellement entre les sessions: l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA); le Groupe

de travail sur l'article 8 (j) et les dispositions connexes; l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre (SBI); et le Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité (CMB) pour l'après-2020.

Tournants majeurs

Trois protocoles ont été adoptés dans le cadre de la Convention. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (janvier 2000, Montréal, Canada) traite du transfert, de la manipulation et de l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés (OVM) susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la diversité biologique, en tenant compte de la santé humaine, avec un accent particulier sur les mouvements transfrontières. Entré en vigueur le 11 septembre 2003, il compte actuellement 173 Parties. Le Protocole de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation, additionnel au Protocole de Cartagena sur la biosécurité (octobre 2010, Nagoya, Japon), prévoit des règles et des procédures internationales en matière de responsabilité et de réparation pour les dommages causés à la biodiversité par les OVM. Il est entré en vigueur le 5 mars 2018 et compte aujourd'hui 48 Parties.

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (octobre 2010, Nagoya) définit un cadre international pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, y compris par un accès approprié aux ressources génétiques et le transfert des technologies pertinentes, en tenant compte de tous les droits relatifs à ces ressources et technologies, et par un financement approprié, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de ses composantes. Il est entré en vigueur le 12 octobre 2014 et compte actuellement 128 Parties.

Dans ce numéro

Bref historique de la Convention sur la diversité biologique	1
Rapport de la CdP extraordinaire	3
Processus d'adoption du budget intérimaire pour 2021	3
Décision sur le budget intérimaire pour 2021	3
Brève analyse de la CdP extraordinaire	4
Prochaines réunions	4
Glossaire	4

D'autres décisions importantes comprennent:

- Le Mandat de Jakarta sur la biodiversité marine et côtière (CdP 2, novembre 1995, Jakarta, Indonésie);
- Les programmes de travail sur la biodiversité agricole et forestière (CdP 3, novembre 1996, Buenos Aires, Argentine);
- L'Initiative taxonomique mondiale (CdP 4, mai 1998, Bratislava, Slovaquie);
- Les programmes de travail sur l'article 8 (j), terres arides et subhumides, et mesures incitatives (CdP 5, mai 2000, Nairobi, Kenya);
- Les Lignes directrices de Bonn sur l'accès et le partage des avantages et la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (CdP 6, avril 2002, La Haye, Pays-Bas);
- Les programmes de travail sur la diversité biologique des montagnes, les zones protégées et le transfert de technologie, les lignes directrices d'Akwé: Kon pour les évaluations de l'impact culturel, environnemental et social, et les Principes et Lignes directrices d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable (CdP 7, février 2004, Kuala Lumpur, Malaisie);
- Un programme de travail sur la diversité biologique insulaire (CdP 8, mars 2006, Curitiba, Brésil);
- Une stratégie de mobilisation des ressources, et des critères scientifiques et des orientations pour les zones marines ayant besoin de protection (CdP 9, mai 2008, Bonn, Allemagne);
- Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, incluant les Objectifs d'Aichi, et une décision sur les activités et les indicateurs pour la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (CdP 10, octobre 2010, Nagoya, Japon);
- un objectif intermédiaire consistant à doubler les flux de ressources financières internationales liées à la biodiversité vers les pays en développement à l'horizon 2015, et au moins à maintenir ce niveau jusqu'en 2020; associé à des objectifs visant à améliorer la robustesse des informations de base (CdP 11, octobre 2012, Hyderabad, Inde); et
- Un plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la biodiversité ainsi que la « feuille de route de Pyeongchang », un ensemble de décisions sur la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technique liant la biodiversité et l'éradication de la pauvreté, et le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique (CdP 12, octobre 2014, Pyeongchang, Corée du Sud).

La CdP 13 (décembre 2016, Cancún, Mexique) a examiné: les questions liées aux activités de la Convention, y compris l'intégration au sein de la Convention et de ses Protocoles; les progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi, ainsi que les autres moyens de mise en œuvre; les actions stratégiques visant à améliorer la mise en œuvre du plan stratégique et la réalisation des objectifs d'Aichi, notamment en ce qui concerne l'intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre ceux-ci, en particulier dans l'agriculture, la pêche, le tourisme et la foresterie; et les liens entre la biodiversité et la santé humaine. La CdP 13 a également lancé l'examen d'une série d'articles sur les technologies émergentes, y compris la biologie synthétique, le forçage génétique et l'information de séquence numérique (ISN).

La CdP 14 (novembre 2018, Charm el-Cheikh, Égypte) a mis en place un groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le CMB pour l'après-2020, et un processus intersessions comprenant un Groupe spécial d'experts techniques chargé de poursuivre les travaux sur l'ISN relative aux ressources génétiques dans le cadre de la Convention et du Protocole de Nagoya. La CdP 14 a également adopté les directives volontaires de Rutzolijirisaxik pour le rapatriement des savoirs traditionnels utiles pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que des directives et des orientations volontaires: sur l'intégration des zones protégées, et d'autres mesures de conservation efficaces fondées sur des zones dans des paysages terrestres et marins plus vastes; sur les modèles de gouvernance efficaces pour la gestion des aires protégées, y compris l'équité; pour la conception et la mise en œuvre efficace d'approches

fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe; pour un secteur de la viande sauvage durable; et pour éviter les introductions involontaires d'espèces exotiques envahissantes associées au commerce d'organismes vivants.

Vers un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

À la CdP 14, les Parties ont adopté la décision 14/34 qui définit un processus exhaustif et participatif pour la mise à jour du Plan stratégique de la Convention, et ont mis sur pied un Groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (GT) visant à mettre à jour le Plan stratégique et à élaborer un nouveau CMB pour l'après 2020. Ce GT est chargé d'accélérer les préparatifs en vue de l'élaboration du cadre dont l'adoption était prévue à la CdP 15 reportée. Francis Ogwal (Ouganda) et Basile van Havre (Canada) en sont les Co-présidents. Le cadre devrait fixer des objectifs mondiaux et des cibles pour inverser la tendance négative de la perte de biodiversité.

La première réunion du GT sur le CMB qui a eu lieu du 27 au 30 août 2019 à Nairobi, au Kenya, a délibéré sur la structure du cadre et sur les travaux futurs du GT. Le GT a adopté les conclusions de la réunion compilées par les Co-présidents Ogwal et van Havre, ainsi que le rapport de la réunion qui reflète les décisions prises par le GT, y compris l'intention sur:

- un document non-officiel sur les éléments possibles du CMB;
- une liste provisoire de réunions, de consultations et d'ateliers pour l'élaboration du CMB;
- les dates et le lieu des deuxième et troisième réunions du GT;
- les présentations sur la structure du CMB à présenter au Secrétariat;
- la fourniture d'un avant-projet de texte du CMB six semaines avant la deuxième réunion du GT;
- un plan de travail détaillé devant être élaboré par les Co-présidents et le Secrétariat pour présentation à la réunion d'information informelle des Co-présidents lors de la SBSTTA 23; et
- une demande adressée au SBSTTA pour la fourniture de directives sur les objectifs, les cibles, les indicateurs, les bases de référence et les cadres de suivi spécifiques concernant les causes de la perte de biodiversité, en vue de la réalisation d'un changement transformateur, dans le cadre des trois objectifs de la Convention.

La deuxième réunion a eu lieu du 24 au 29 février 2020 à Rome, en Italie. Les participants ont fait des commentaires sur l'avant-projet du CMB publié en janvier 2020 et ont approuvé la recommandation finale de la réunion compilée par les Co-présidents. Dans la recommandation, le GT, entre autres:

- prend note des progrès accomplis au cours de la deuxième réunion, tels que reflétés dans le texte joint au rapport de la réunion;
- invite la SBSTTA 24 à fournir des éléments pour l'élaboration du CMB en vue d'un examen par la troisième réunion du GT;
- invite le SBSTTA à fournir un examen scientifique et technique des objectifs et des cibles mis à jour, ainsi que des indicateurs et des bases de référence connexes;
- demande aux Co-présidents du GT et au Secrétariat de préparer un document sur la mise à jour des éléments du projet du cadre examinés lors de la deuxième réunion du GT, et de mettre à jour les tableaux figurant dans les annexes au projet de cadre;
- demande au Secrétariat de fournir des informations scientifiques et techniques à l'appui de l'examen du SBSTTA, y compris une analyse des liens avec les Objectifs de développement durables (ODD); et
- prie les Co-présidents du GT et le Secrétariat de préparer un premier projet de CMB.

Le 30 septembre 2020, un Sommet sur la biodiversité s'est tenu virtuellement au siège des Nations Unies à New York, et 48 chefs d'État et de gouvernement ainsi que des ministres y ont fait des déclarations. Les participants se sont concentrés sur le thème « L'urgence d'agir sur la biodiversité pour le développement durable », afin de souligner l'urgence d'agir aux plus hauts

niveaux en faveur d'un CMB pour l'après-2020 qui contribue au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et place la communauté mondiale sur la voie de la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité, « Vivre en harmonie avec la nature ».

La troisième réunion du GT sur le CMB, qui devrait élaborer un texte du cadre pour examen à la CdP 15, a été reportée en 2021.

Rapport de la CdP extraordinaire

Pour assurer la poursuite aussi bien des activités du Secrétariat de la CDB que des réunions des organes de la CDB au-delà de 2020, le Bureau de la CdP a examiné la situation, envisagé différents scénarios, et recommandé la convocation d'une réunion extraordinaire de la CdP pour trouver un accord sur un budget intérimaire pour 2021. Cette proposition a été soutenue par 93 Parties à la CDB (dont 85 Parties au Protocole de Cartagena et 65 Parties au Protocole de Nagoya), ce qui représentait le quorum nécessaire d'au moins un tiers des Parties (article 4.3 du règlement intérieur des réunions de la CdP).

La pandémie du COVID-19 ayant rendu impossible le rassemblement de personnes, les Parties sont convenues d'approuver le budget intérimaire par le biais de la « procédure de silence », également appelée « procédure écrite » ou « procédure de non-objection », qui n'est possible qu'à l'issue de consultations ou de négociations.

Un groupe budgétaire informel composé des représentants des Parties a été mis sur pied et a tenu cinq consultations entre le 12 octobre et le 12 novembre 2020 par téléconférence. Les consultations étaient basées sur un document de travail élaboré par la Secrétaire exécutive de la CDB, Elizabeth Mrema (CBD/ExCOP/2/2, CBD/CP/ExMOP/1/2 et CBD/NP/ExMOP/1/2). Le groupe informel était présidé par Spencer Thomas (Grenade). Le Bureau de la CdP a mené des consultations avec les Parties dans leurs régions respectives pour identifier les représentants des Parties à la CDB qui feraient partie du groupe informel.

Il est entendu que lorsque la CdP 15 se réunira, elle procédera à un examen complet du budget au titre de l'exercice biennal 2021-2022, ou de toute autre période déterminée par la CdP, conformément aux règles de gestion financière. L'ordre du jour provisoire annoté de la CdP extraordinaire (CBD/ExCOP/2/1/Add.1, CBD/CP/ExMOP/1/1/Add.1 et CBD/NP/ExMOP/1/1/Add.1) a été élaboré en accord avec la Présidente de la CdP 14, Fouad, conformément aux articles 8 et 13 du règlement intérieur, tandis que les Parties, les organisations et les autres parties prenantes ont été notifiées conformément aux articles 6 et 7.

Processus d'adoption du budget intérimaire pour 2021

Lundi 16 novembre, à 7h, heure de Montréal (UTC-5), la Présidente de la CdP 14, Fouad, a diffusé les projets de décisions sur le budget pendant une période de 72 heures (CBD/ExCOP/2/L.2, CBD/CP/ExMOP/1/L.2 et CBD/NP/ExMOP/1/L.2). L'annexe à la Déclaration d'ouverture par la Présidente (CBD/ExCOP/2/L.3, CBD/CP/ExMOP/1/L.3, et CBD/NP/ExMOP/1/L.3) contenait une description détaillée de la procédure applicable et précisait que si le silence n'avait pas été rompu par un représentant d'une Partie inscrite pendant le délai imparti, la décision de la CdP extraordinaire allait être considérée comme adoptée.

Comme convenu par les Parties, l'adoption de l'ordre du jour par chaque organe était considérée comme ayant eu lieu au moment où la déclaration d'ouverture était publiée. Jeudi 19 novembre 2020, après l'expiration des 72 heures de la procédure de silence, la Présidente Fouad a annoncé qu'un commentaire soumis par le Gouvernement du Brésil demandant l'insertion de notes de bas de page dans les projets de décisions budgétaires constituait une objection, ce qui signifiait que la CdP extraordinaire devait être suspendue pendant six jours pour permettre des consultations supplémentaires entre les Parties (CBD/ExCOP/2/L.4, CBD/CP/ExMOP/1/L.4, et CBD/NP/ExMOP/1/L.4).

L'objection du Brésil concernait la crainte que l'approbation du budget ne porte préjudice au format et à l'organisation des travaux des réunions du SBSTTA et du SBI, notant une absence de consensus entre les Parties sur la commodité et la faisabilité de

tenir des réunions et des négociations virtuelles formelles dans le cadre de la CDB. Il est entendu que le format des futures réunions relatives à la diversité biologique avait déjà été le principal sujet de discussion lors des réunions informelles du groupe sur le budget tenues avant la CdP extraordinaire.

Au cours de nouvelles consultations informelles facilitées par la Présidence et le Bureau, les Parties sont provisoirement convenues que la préoccupation du Brésil devrait être reflétée dans le rapport de la CdP extraordinaire, plutôt que dans les décisions relatives au budget (CBD/ExCOP/2/L.5, CBD/CP/ExMOP/1/L.5, et CBD/NP/ExMOP/1/L.5).

La CdP extraordinaire a repris mercredi 25 novembre pour une autre période de silence de 48 heures, et les projets de décisions sur le budget intérimaire pour 2021 ont été soumis à nouveau sans changement. Vendredi 27 novembre 2020, une déclaration de clôture écrite de la Présidente Fouad a annoncé qu'aucune objection n'avait été formulée, a confirmé l'adoption du budget intérimaire pour 2021 et a clos la CdP extraordinaire (CBD/ExCOP/2/L.6, CBD/CP/ExMOP/1/L.6 et CBD/NP/ExMOP/1/L.6). Le projet de rapport de la réunion (CBD/ExCOP/2/L.1, CBD/CP/ExMOP/1/L.1, et CBD/NP/ExMOP/1/L.1) a été publié en même temps, pour être finalisé et diffusé après la réunion, sous la direction de la Présidente.

Décision sur le budget intérimaire pour 2021

Le budget intérimaire pour 2021 (CBD/ExCOP/2/L.2, CBD/CP/ExMOP/1/L.2, et CBD/NP/ExMOP/1/L.2) comprend les « anciens » fonds et les « nouveaux » fonds. Pour ce qui est des anciens fonds, la CdP extraordinaire a prolongé la validité des fonds alloués dans le budget 2019-2020 pour les coûts des réunions de la CdP et de ses organes subsidiaires qui sont reportés de la période biennale 2019-2020, et a autorisé le report de ces fonds estimés à 3 804 900 USD pour les dépenses de 2021 relatives à tous les organes relevant de la CDB et de ses protocoles. Cette décision prolonge les fonds jusqu'au 31 décembre 2021, ou, dans le cas où la CdP 15 ne se tiendrait pas en 2021, jusqu'à la fin du mois suivant la clôture de la CdP 15.

Pour ce qui est des nouveaux fonds, la CdP extraordinaire a approuvé à titre exceptionnel un budget programme de base pour 2021 de 16 772 626 USD pour la CDB et ses protocoles, avec une répartition de 74:15:11 pour le partage des coûts des services de secrétariat entre la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya.

La CdP extraordinaire a également remercié le Gouvernement du Canada en tant que pays hôte, et la Province de Québec pour leur soutien renouvelé au Secrétariat, et a salué leur contribution de 2 072 000 CAD au titre de l'exercice 2021.

La dotation en personnel du Secrétariat reste inchangée entre 2020 et 2021, mais le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est prié de fournir des informations utiles à l'examen du poste de Secrétaire exécutif adjoint pour la CdP 15, afin qu'elles soient prises en compte dans le contexte des besoins en personnel globaux du Secrétariat.

La CdP extraordinaire a accepté d'autoriser l'utilisation d'un maximum de 395 500 USD, prélevés sur les réserves, pour la troisième réunion du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, si un financement volontaire n'est pas trouvé d'ici au 31 décembre 2020. Cette décision a été prise à titre exceptionnel en raison de la pandémie, car elle s'écarte de la décision 14/37 qui stipule que toute réunion supplémentaire (c'est-à-dire, après les première et deuxième réunions) du Groupe de travail devra être financée par des contributions volontaires. Cette réévaluation s'est avérée nécessaire en raison du déplacement de la deuxième réunion du groupe de travail prévue en février 2020 de Kunming, en Chine, à Rome, en Italie, avec pour conséquence qu'elle a été financée par le budget de base et non par la Chine. Pour ce qui est de la troisième réunion, les Gouvernements de la Colombie et de la Norvège pourraient renouveler leur offre visant à accueillir la réunion en Colombie et à couvrir les coûts supplémentaires.

La décision de la CdP extraordinaire signale en outre avec préoccupation qu'un certain nombre de Parties n'ont pas payé leurs contributions aux budgets de base au titre de 2020 et des années

précédentes, y compris les Parties qui n'ont jamais payé leurs contributions, et souligne l'urgence pour le Secrétariat de trouver des économies supplémentaires pour mener ses activités dans ces circonstances difficiles.

Brève analyse de la CdP extraordinaire

En septembre, au Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, le message était fort et clair. « L'humanité fait la guerre à la nature », a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres. « Kunming doit faire pour la biodiversité ce que Paris a fait pour le changement climatique en 2015 », a exhorté le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies Volkan Bozkir. Il est également clair que tous les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 2010-2020 ont été ratés, ce qui rend encore plus important le renforcement de l'ambition collective et la volonté de faire mieux dans la définition et la mise en œuvre des objectifs et des cibles pour la prochaine décennie.

La tâche est réalisable, et des progrès considérables ont été réalisés, en dépit du retard causé par la pandémie du COVID-19. Les Co-présidents du groupe de travail sur le CMB, Francis Ogwal et Basile van Havre, ont travaillé sans relâche pendant et en dehors des réunions du groupe de travail, des sessions virtuelles spéciales et d'autres cadres afin de s'assurer que les Parties seront dans la meilleure position possible pour convenir d'un nouveau plan stratégique à la quinzième réunion reportée de la CdP (CdP 15).

L'adoption réussie du budget intérimaire pour 2021 constitue une étape indispensable vers un cadre pour l'après-2020. Elle offre une certitude financière pour une nouvelle année qui sera encore marquée par l'incertitude provoquée par la pandémie du COVID-19. Le processus du groupe budgétaire informel restreint démontre qu'il est possible de négocier et de s'accorder sur des questions sensibles dans un cadre virtuel, avec une représentation équilibrée des Parties de l'ensemble des cinq régions des Nations Unies et le soutien de tous les acteurs, y compris la Présidence, le Bureau et le Secrétariat de la CdP ainsi qu'une Présidente expérimentée. Si la procédure de silence a été un succès en dépit de la nécessité de mener des consultations supplémentaires, il demeurerait évident qu'une réunion entière de la CdP à la CDB et de ses protocoles ne pourrait pas se tenir de la même manière. Mais c'était un signe encourageant que des progrès peuvent être réalisés sur certaines questions en dépit des risques de pandémie mondiale.

Au départ, 2020 devait être une « super année » pour la biodiversité. Des réunions et des conférences organisées tout au long de l'année auraient conduit au Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, qui devait donner l'élan vers l'adoption d'un CMB pour l'après-2020 ambitieux à la CdP 15, initialement prévue en octobre 2020. Personne ne prévoyait une pandémie mondiale qui allait véritablement paralyser les négociations multilatérales sur l'environnement pendant une période prolongée. Cependant, l'adoption du budget intérimaire de la CDB montre qu'en dépit de l'adversité, le multilatéralisme est bien vivant. Et comme 2020 tire vers sa fin et que les vaccins contre le COVID-19 font leur apparition, il existe un optimisme prudent quant au fait que les négociations en face à face reprendront sous une certaine forme au cours de la nouvelle année. Quel que soit le format, une représentation équitable des Parties, des organisations et des autres parties prenantes devra être assurée pour donner au CMB pour l'après-2020 la plus grande légitimité et le plus grand impact possibles.

Prochaines réunions

Deuxième Dialogue thématique mondial pour les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020: Le dialogue se concentrera sur les messages clés des PACL relatifs au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. **dates:** 1^{er}-3 décembre 2020 **lieu:** virtuel **www:** <https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2020-05>

11^e réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (BCH): La réunion examinera la fonctionnalité du portail central du BCH et de sa migration vers une nouvelle plateforme. **dates:** 1^{er}-4 décembre 2020 **lieu:** virtuel **www:** <https://www.cbd.int/meetings/BCH-IAC-11>

Forum 2020 de l'Initiative taxonomique mondiale: Ce forum examinera l'état d'avancement de la taxonomie et des produits connexes afin de fournir des éléments pour l'élaboration du CMB pour l'après-2020 dans le but de supprimer l'obstacle taxonomique pour tous les citoyens. **dates:** 2-4 décembre 2020 **lieu:** virtuel **www:** <https://www.cbd.int/meetings/GTI-OM-2020-01>

Cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE 5) Partie I: l'ANUE 5 devrait adopter une approche en « deux étapes » dont la première se tiendra virtuellement en février 2021 avec un ordre du jour révisé et rationalisé. Cette session sera complétée par un deuxième volet sous la forme d'une reprise de l'ANUE 5 qui se tiendra en personne à Nairobi en février 2022 dans un format à définir et à convenir. **dates:** 22-26 février 2021 (à confirmer) **lieu:** virtuel **www:** <http://web.unep.org/environmentassembly/>

24^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA): La SBSTTA 24 devrait aborder le CMB pour l'après-2020, la biologie synthétique, la biodiversité marine et côtière, la biodiversité et l'agriculture, la biodiversité et la santé, les espèces exotiques envahissantes, et autres questions avant la CdP 15. **dates:** premier trimestre de 2021 (à confirmer) **lieu:** Canada **www:** <https://www.cbd.int/meetings/SBSTTA-24>

Troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI): La SBI 3 abordera les questions entourant la mise en œuvre effective de la CDB avant la CdP 15. **dates:** premier trimestre de 2021 (à confirmer) **lieu:** Canada **www:** <https://www.cbd.int/meetings/SBI-03>

Troisième réunion du Groupe de travail de la CDB sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020: La troisième et dernière réunion du Groupe de travail devrait élaborer le texte du CMB pour l'après-2020 pour examen à la CdP 15. **dates:** deuxième trimestre de 2021 (à confirmer) **lieu:** à déterminer **www:** <https://www.cbd.int/meetings/WG2020-03>

15^e réunion de la CdP à la CDB (CdP 15/PC 10/PN 4): La CdP 15 à la CDB examinera la réalisation et la mise en œuvre du Plan stratégique de la CDB pour la diversité biologique 2011-2020. Il est également prévu que la décision finale sur le CMB pour l'après-2020 sera prise, ainsi que des décisions sur des sujets connexes, notamment le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources. **dates:** deuxième trimestre de 2021 (à confirmer) **lieu:** Kunming, Chine **www:** <https://www.cbd.int/meetings/>

Pour des informations concernant d'autres réunions, consulter le site <https://sdg.iisd.org>

Glossaire

CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CMB	Cadre mondial de la biodiversité
GT	Groupe de travail
GTCNL	Groupe de travail à composition non limitée
PC	Protocole de Cartagena
PN	Protocole de Nagoya
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques